

**Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 juin 2010 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant net total de 3 788 000 francs, soit:**

1. un montant de 739 000 francs destiné au remplacement du gazon synthétique du terrain B de football du stade de Varembé, avenue Giuseppe-Motta 44, parcelle N° 3258, feuille N° 25, secteur Petit-Saconnex;
2. un montant de 1 416 000 francs destiné à la transformation du terrain B de football en synthétique du stade de Frontenex, plateau de Frontenex 8, parcelle N° 16, feuille N° 2, secteur Cologny;
3. un montant de 1 200 000 francs destiné au reprofilage et au remplacement du gazon synthétique du terrain de hockey sur gazon du stade de Richemont, route de Frontenex 70, parcelle N° 1657, feuille N° 24, secteur Eaux-Vives;
4. un montant de 433 000 francs destiné à la mise aux normes de l'Union cycliste internationale (UCI) de la piste de bicross au centre sportif du Bout-du-Monde, route de Vessy 12, parcelle N° 2079, feuille N° 85, secteur Genève-Plainpalais.

**Rapport de M. Bayram Bozkurt.**

### **Traitement de la proposition**

Lors de sa séance du 14 septembre 2010, le Conseil municipal a renvoyé la proposition PR-800 à la commission de la jeunesse et des sports.

Sous la présidence de M. Mathias Buschbeck, la commission s'est réunie les 18 octobre et 15 novembre 2010 pour traiter de cet objet.

La commission a auditionné M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, ainsi que plusieurs de ses collaborateurs.

Les notes de séances ont été prises par Mme Tamara Saggini. Qu'elle soit remerciée pour la précision de son travail.

### **Précisions sur le développement et l'évolution des gazons synthétiques**

Le 10 novembre 2004, l'Union des associations européennes de football (UEFA) validait, d'entente avec la Fédération internationale de football association (FIFA), l'existence des terrains synthétiques. Ainsi, et pour autant que ces terrains synthétiques satisfassent aux exigences conjointes de la FIFA et de l'UEFA, les matchs officiels, dont la Ligue des champions, peuvent s'y dérouler. En outre, le synthétique permet de résoudre les problèmes posés par des stades trop fermés, qui

conduisent à l'asphyxie des semences naturelles. Ainsi, l'UEFA apporte un soutien actif au développement du synthétique.

### **Séance du 18 octobre 2010**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de ses collaborateurs/trices Mme Carine Bachmann, MM. Patrick Eyer, Philippe Voirol et Jérôme Faas*

Le président passe la parole à M. Tornare et à ses collaborateurs.

M. Tornare explique que le stade de Varembe est l'un des plus sollicités. Quarante équipes se partagent en effet l'installation, de très nombreux usagers le week-end, huit écoles de foot, dont des équipes féminines. Ces travaux étaient prévus dans le plan financier d'investissement (PFI) 2013, mais il a avancé les objets dans le temps, car il pense que c'est une nécessité d'agir rapidement. Ce sont 739 000 francs qui sont demandés.

Il explique que, pour le stade de Frontenex, la situation n'est pas brillante, surtout par temps de pluie, en raison des problèmes d'absorption des eaux. Or 21 équipes, sept clubs, de très nombreux joueurs ainsi que les sportifs du quartier utilisent ce stade. De plus, il y aura la construction d'un collège sur le terrain des Fourches, ce qui fera perdre du terrain au stade. Le coût est élevé mais nécessaire.

Le stade de Richemont a aussi des problèmes d'absorption des eaux, ce qui oblige à renvoyer souvent des matchs. Il s'agit du seul terrain de hockey sur terre à Genève qui compte deux équipes de ligue nationale A, Servette et les Black Boys.

Pour finir, la piste de bicross du Bout-du-Monde a été inaugurée en 1989. Dès 2008, le sport est devenu olympique. Le club de bicross de Genève est le plus important de Suisse, or la piste ne répond plus aux normes de l'Union cycliste internationale, dont le siège est à Aigle. Genève ne peut plus accueillir des manches internationales, il faut mettre le stade aux normes. C'est beaucoup d'argent mais, pendant des années, seulement 5% du PFI a été investi pour le sport et on a dit que ce n'était pas assez, donc c'est une manière de mettre le turbo pour les sportives et les sportifs.

### *Les questions des commissaires*

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande s'ils ont l'intention de faire des appels d'offres. M. Voirol acquiesce. Il ajoute qu'ils respectent les normes de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). M. Tornare rappelle qu'il s'est séparé, il y a quelques années, d'un chef de service, car il n'avait pas observé ses recommandations concernant les AIMP.

Un commissaire libéral demande de rappeler quel montant a été dépensé pour le stade de Richemont et en quelle année. Il se souvient de problèmes liés au gel.

M. Voirol répond que la première a eu lieu en 1984, la suivante en 1999, pour un montant de 385 000 francs. L'inauguration a été faite en 1948.

M. Eyer ajoute qu'ils avaient changé la surface du gazon en synthétique et ajouté une sous-couche qui permettait de garder l'humidité. Il n'y a pas eu de vice de forme.

Le même commissaire demande en combien d'annuités ce crédit devait être amorti.

M. Voirol dit qu'ils répondront par écrit.

Un commissaire d'A gauche toute! demande si le revêtement synthétique est recyclable ou s'il existe un tel revêtement.

M. Voirol explique que, effectivement, dans les cahiers des charges soumis aux entreprises, ils sont attentifs à ces problèmes. Les revêtements de gazon synthétique ne contiennent plus de plomb, comme il y a quinze ou vingt ans, mais ils sont fabriqués avec des produits conformes. Il ajoute que ce n'est pas pour rien que la FIFA accepte ce genre de terrain sur les stades et pour les compétitions internationales.

M. Tornare rappelle que les cinq magistrats ont signé la charte au Palais Eynard. C'est spécifié à la page 3 de la proposition.

La commissaire d'A gauche toute! s'étonne qu'il n'y ait pas de groupe féminin qui joue sur les terrains concernés par la rénovation.

M. Voirol explique qu'ils ont mentionné les clubs qui jouent, mais qu'il y a des femmes qui s'entraînent dans ces clubs et il y aura des vestiaires adéquats.

Un autre commissaire d'A gauche toute! aimerait savoir ce qui prévaut dans le choix du revêtement, car le terrain synthétique a aussi ses inconvénients. D'après ce qu'on lui a dit, on se brûle plus facilement.

M. Tornare mentionne la visite du FC Servette au Palais Eynard, il y a quelques jours. Les responsables, président et vice-président, souhaitent qu'il y ait du synthétique à la Praille, ce qui permettrait aussi de faire venir des stars pour des concerts sans abîmer la pelouse.

M. Voirol précise que le but n'est pas de transformer tous les terrains en herbe en synthétique. Il existe, aujourd'hui, un certain nombre de terrains synthétiques, en herbe et stabilisés. Sur ces derniers, quand on s'y entraîne, il faut des lunettes de protection. L'idée est de remplacer ces terrains par des nouveaux, pour permettre de s'entraîner plus et en tout temps. Cela fait référence aussi à la discussion sur l'augmentation du nombre de clubs, donc il faut trouver une solution pour continuer à jouer, et les terrains synthétiques de troisième génération sont une solution. En termes de blessures, cela blesse moins que les gazons synthétiques de première génération.

Un commissaire socialiste aimerait savoir s'il est normal que le stade de Richemont doive être rénové déjà maintenant, alors qu'il l'a été en 1999. Il se demande quelle est la durée de vie d'un terrain synthétique.

M. Tornare précise que, à cet endroit, il faudrait améliorer, un jour, le système de drainage, car il y a l'abri de la protection civile en dessous et les rénovations ne suffisent pas.

M. Voirol dit que cela dépend du nombre d'heures, mais un terrain synthétique, en moyenne, demande une réfection tous les dix ans. Mais, pour Varembe, il est inévitable que le délai se raccourcisse, car il est beaucoup utilisé. Lors de la finale de la coupe suisse de hockey sur gazon, au stade de Richemont, les matchs ont dû être annulés car il y avait de l'eau sous le terrain. En plus, ce sport demande un arrosage du terrain juste avant le match.

Le commissaire des Verts demande quels sont les frais d'entretien par an.

M. Voirol explique que le terrain synthétique a l'avantage d'occasionner moins de coûts d'exploitation, entre 5000 et 10 000 francs par an, expérience faite avec celui du Bois-de-la-Bâtie. On parlera d'une refonte totale de certains centres sportifs uniquement.

Une commissaire démocrate-chrétienne demande dans quel délai le stade de Frontenex sera rénové.

M. Voirol explique qu'il y a un projet de refonte complète du centre sportif.

Le président suggère que l'on en parle lors de l'étude du PFI.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre revient sur le stade de Varembe et demande pourquoi, en page 4, il est prévu 50 000 francs par an d'arrosage.

M. Voirol explique que ce sont des frais d'investissement du système d'arrosage.

M. Eyer ajoute qu'il faut arroser une à deux fois par semaine, même pour un terrain synthétique.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande pourquoi ils ont besoin d'une entreprise pour l'entretien des lignes du stade.

M. Voirol explique que c'est pour les refaire.

Le même commissaire demande s'ils doivent changer tout le système d'arrosage pour le terrain synthétique, en page 7, pour le stade de Frontenex.

M. Voirol répondra par écrit.

Un autre commissaire de l'Union démocratique du centre aimerait savoir combien il y a de fournisseurs pour ce type de revêtement et s'ils sont suisses ou pas.

M. Voirol affirme qu'il y a des fournisseurs suisses, environ 30. L'attribution aura lieu au printemps, car l'idée est que les travaux soient finis à la fin du mois de juillet, voire au début du mois d'août.

Le commissaire des Verts pense que, en effet, le débat sur le synthétique peut être soulevé quand on remplace un terrain herbeux. Ici, dans les deux cas, cela se justifie. Au point de vue des blessures, il pense que l'on se brûle plus sur un terrain synthétique que sur un terrain en herbe mais, par rapport au terrain stabilisé qui devient boueux lorsqu'il pleut, c'est un avantage. Il se rappelle que le matériau de première génération posait de gros problèmes de recyclage et il a bien entendu que des matériaux différents seront utilisés maintenant, mais il demande ce que l'on va faire de ceux qui vont être enlevés.

M. Eyer dit qu'il faudra trouver une solution pour le recycler.

Mme Bachmann pense que c'est quelque chose qu'il faudra traiter dans le cahier des charges.

Il y a de plus en plus de revêtements souples dans les places de jeu, par exemple au parc Gourgas. Ajouter la question du recyclage en fin de vie devrait faire partie d'un cahier des charges.

M. Tornare explique que ce terrain, au parc Gourgas, a été testé en cas d'accident et qu'il amoindrit les chocs. Le même revêtement a été testé en Angleterre.

Un commissaire des Verts dit que cela pourrait être intéressant de connaître la différence de coûts entre un terrain en gazon et un terrain en synthétique, tout compris, avec les coûts d'entretien, de recyclage, des produits utilisés, de l'arrosage, l'essence des tondeuses. Il demande s'il serait possible d'avoir un comparatif, pas spécialement dans le cadre de cette proposition, mais une fois.

M. Voirol explique que, dans le cadre de l'Association des services des sports de Suisse romande et du Tessin, ils avaient fait cette comparaison. Il faudrait compléter cela.

Le commissaire des Verts demande ce que comprennent les 10 000 francs d'entretien par an.

M. Eyer répond que c'est l'entretien du sable de surface et le nettoyage.

Le commissaire des Verts demande si les associations résidentes de ces quatre stades ont été associées au projet de rénovation.

M. Voirol répond que non, sauf pour le BMX. Mais c'était une demande de leur part, également pour le hockey. Régulièrement, les associations des clubs qui font la répartition des matchs demandent des surfaces en synthétique pour permettre la démultiplication des matchs.

Un commissaire libéral demande quelles garanties sont prises auprès des entreprises qui effectuent la dépose des anciens matériels pour qu'ils soient détruits

et non pas revendus dans les pays de l'Est, comme c'était le cas il y a dix ans. Il demande comment ils contrôlent cela.

M. Voirol répond qu'il devrait plutôt poser cette question à la commission des travaux. Il en prend note et dit qu'ils l'intégreront dans le cahier des charges.

Le commissaire socialiste se souvient que l'on avait amené à la commission des exemples concrets de synthétiques et il se demande s'il est possible d'avoir de tels échantillons.

M. Voirol dit qu'ils pourraient faire aussi une séance *in situ*.

### **Séance du 15 novembre 2010**

Le président déclare que l'objet doit arriver à l'ordre du jour du Conseil municipal rapidement, car une compétition internationale sur la piste de bicross doit être organisée. Si l'objet doit être traité en urgence, il le communiquera à la prochaine séance. Il soumet la proposition vote.

Mise aux voix, la proposition est acceptée à l'unanimité des commissaires présents (2 Ve, 2 AGT, 2 S, 1 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC).

### *PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 739 000 francs destiné au remplacement du gazon synthétique du terrain B de football du stade de Varembe, avenue Giuseppe-Motta 44, parcelle N° 3258, feuille N° 25, secteur Petit-Sacconnex.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 739 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

## PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 416 000 francs destiné à la transformation du terrain B de football en synthétique du stade de Frontenex, plateau de Frontenex 8, parcelle N° 16, feuille N° 2, secteur Cologny.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 416 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

## PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 200 000 francs destiné au reprofilage et au remplacement du gazon synthétique du terrain de hockey sur gazon du stade de Richemont, route de Frontenex 70, parcelle N° 1657, feuille N° 24, secteur Eaux-Vives.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 200 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

#### *PROJET D'ARRÊTÉ IV*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 433 000 francs destiné à la mise aux normes de l'Union cycliste internationale (UCI) de la piste de bicross au centre sportif du Bout-du-Monde, route de Vessy 12, parcelle N° 2079, feuille N° 85, secteur Genève-Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 433 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.